



Abonnement câble collectif

Par **quirce**, le **15/02/2024** à **17:37**

Bonjour,

Nous payons un peu plus de 4000€ par an pour un abonnement câble SFR collectif.

Je suis bailleur et par conséquent les seuls qui peuvent profiter de cette offre sont mes locataires.

Depuis 6 ans cette charge apparaissait dans mes décomptes comme déductible. Mais plus cette année.

Mon syndic est incapable de me donner une explication.

Que dit la loi, et laquelle svp

Cordialement

Par **yapasdequoi**, le **18/02/2024** à **08:37**

Bonjour,

Vous parlez de déductible pour les impôts ou récupérable sur les locataires ?

Et ce n'est pas le syndic qui décide ce qui est déductible ou pas...